

Berne, le 1er février 1990

Note concernant la conclusion d'une
convention de double imposition avec le Mexique

La visite à l'Administration fédérale des contributions, le 31 janvier 1990, de Monsieur Gil Diaz, Secrétaire d'Etat aux Finances mexicain avait pour but d'aborder l'ouverture de négociations de double imposition entre le Mexique et la Suisse. Des précisions ont été apportées à cette occasion sur la politique conventionnelle que comptait suivre le Mexique. Il a été notamment avancé, chose tout à fait nouvelle, que ce pays était prêt à négocier une convention qui suivrait le Modèle de convention de double imposition de l'OCDE de 1977 et à rechercher des solutions raisonnables en matière de taux d'impôt revenant à l'Etat de la source. Par ailleurs, les explications données du côté suisse sur la politique suivie en matière d'entraide administrative, point important de la politique fiscale extérieure nouvellement développée par le Mexique, ont été apparemment reçues avec compréhension du côté mexicain.

Cette nouvelle donne dans les relations fiscales bilatérales entre le Mexique et la Suisse laisse entrevoir, compte tenu également de l'intérêt manifeste des milieux économiques suisses, des perspectives favorables en vue de la conclusion d'une convention de double imposition. Il a donc été convenu de part et d'autre d'entamer des pourparlers techniques à cette fin au mois de novembre ou décembre 1990. Cette date sera confirmée ultérieurement par voie diplomatique par la Suisse.